

CRITÈRES DE RÉCUPÉRATION DES PIÈCES USAGÉES

ÉTRIERS DE FREIN

Pour que vous puissiez récupérer la consigne de votre ancienne pièce, la vieille matière rendue en échange doit être conforme pour permettre son reconditionnement et son recyclage.

Pour que le remboursement de la consigne se déroule sans problème, veuillez tenir compte des indications suivantes :

- ✓ La pièce usagée doit correspondre à la référence fournie.
- ✓ Elle doit être complète, sans pièces manquantes.
- ✓ La pièce ne doit en aucun cas être démontée.
- ✓ Nous n'acceptons que des pièces OEM.



Pour le retour de l'ancienne pièce, veuillez utiliser notre emballage d'origine ainsi que des matériaux de remplissage adaptés pour éviter tout dommage lié au transport.



Accepté



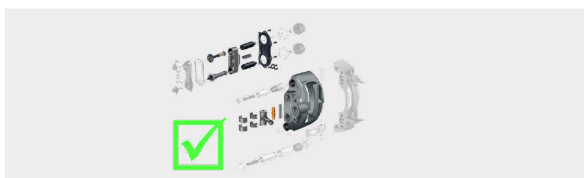
Le carter ne doit pas avoir subi de dégâts mécaniques ni être érodé.



La corrosion de l'étrier de frein ne doit pas dépasser des limites raisonnables.



Aucune des pièces indiquées ne doit manquer.



Le cavalier ne doit être ni endommagé ni absent (Meritor seulement).



Le support de garniture ne doit pas être endommagé ni absent (Meritor et WABCO, si pertinent).



Le potentiomètre doit être présent et ne pas être endommagé (seulement série WABCO MAXX22).



Refusé

